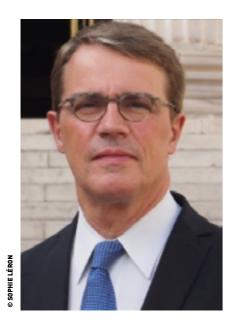


LE SOMMAIRE

94	Édito
P6	Les chiffres clés de la rentrée 2018
P11	
P13	L'accueil de la petite enfance : le premier pas du parcours éducatif de l'enfant
P21	A l'école et au collège : des conditions d'accueil destinées à favorise la réussite éducative pour tous
27	Paris, ville inclusive et bienveillante : accueillir tous les enfants à tous les âges, pour garantir la réussite de tous les parcours
231	Paris poursuit son engagement en faveur de politiques éducatives de qualité
237	Favoriser l'égalité des chances : Paris engagée pour la réussite éducative de tous
245	Lutte contre le changement climatique et alimentation plus saine : Paris participe à la construction du monde de demain
249	Nouvelles technologies : le numérique, Paris accélère
P 53	
P 55	De nouveaux services pour les parents parisiens
P61	Les loisirs en famille
P63	Les enfants et parents décideurs de la ville de demain
P67	Les JOP 2024, un événement mobilisateur pour les enfants et les familles
70	Les annexes

ÉDITO



PATRICK BLOCHE

Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'Éducation, de la Petite Enfance et des Familles



SANDRINE CHARNOZ

Conseillère déléquée chargée des questions relatives à la Petite **Enfance**

Faire de Paris une ville accueillante et bienveillante pour l'ensemble des familles parisiennes et de leurs enfants, et mettre à leur disposition des services publics adaptés à leurs attentes, tel est le sens des politiques menées par la Ville, qu'il s'agisse de l'accueil des tous petits, de celui dans les écoles et les collèges, ou des offres dans le domaine des loisirs, comme par exemple les ludothèques.

L'ouverture, cet automne, de la 3 000ème place de crèche de l'actuelle mandature renforcera les capacités de Paris à satisfaire les demandes des parents pour des places en structure d'accueil collectif. Paris est ainsi devenu depuis quelques années la première ville en France pour le nombre de places d'accueil en crèche. Parallèlement. et pour s'adapter aux besoins des familles et aux spécificités de chaque enfant, nous avons lancé un plan de soutien à l'accueil individuel par les assistant.e.s en l'avenir. maternel.le.s. L'ouverture prochaine de deux Maisons d'Assistant.e.s maternel.le.s signe notre volonté de promouvoir ce mode d'accueil auprès des familles parisiennes.

Faire des écoles et des collèges des lieux propices à la réussite éducative reste au cœur de nos préoccupations. Parce que l'on apprend mieux dans des locaux accueillants et confortables. au-delà des travaux de la période ses familles. estivale, nous mettons cette année l'accent sur l'embellissement d'un A tout.e.s. nous souhaitons une certain nombre d'établissements. En lançant la deuxième phase de l'opération « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges », Paris confirme son engagement visant à améliorer l'image d'un certain nombre

d'établissements, et à contribuer à faire de l'école publique le creuset de l'égalité des chances. Cela passe également par la réaffirmation de fortes ambitions culturelles dans le domaine des politiques éducatives, qui favorisent la présence de la culture à l'école et aux collèges, ouvrant ainsi les portes de nouveaux horizons aux élèves parisiens.

Paris souhaite donner à ses jeunes les clés du monde demain. Le numérique sera l'une d'entre elles. L'ouverture du TUMO Paris au Forum des Images aux Halles constitue en ce sens un signal fort. Cette école de la création numérique, entièrement gratuite, à destination de tous les jeunes de 12 à 18 ans, permettra l'acquisition efficace de compétences numériques. Avec ce lieu d'innovation pédagogique et de brassage entre les individus, tout autant que laboratoire de l'excellence accessible à tou.te.s. Paris affirme sa confiance

Les épisodes caniculaires de cet été ont montré l'urgence de lutter contre les effets du changement climatique. Nous nous sommes résolument engagés dans cette voie : la livraison de trois cours d'école « Oasis », qui constitueront autant d'îlots de fraîcheur, est une contribution à faire de Paris une ville plus résiliente, et de ce fait, plus agréable pour tou.te.s

excellente rentrée.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2018 :

Les familles parisiennes

265 000 FAMILLES ET 410 000 ENFANTS.

dont **70 000 enfants** de moins de 3 ans grandissent à Paris : **1 Parisien.ne** sur **2** vit en famille.

PLUS DE 28 500 PETIT.E.S PARISIEN.NE.S

naissent à Paris chaque année. Un taux de natalité de **12,8%**, cette natalité est supérieure à la moyenne nationale.

PRÈS DE
30%
DES FAMILLES
PARISIENNES

sont monoparentales.

L'accueil de la petite enfance

35 432 PLACES DE CRÈCHES PUBLIQUES

répartis au sein de plus de **790 établissements**. **1 enfant sur 2** est accueilli dans un établissement financé par la Ville de Paris, premier département de France en matière d'accueil collectif.

6 096 PLACES D'ACCUEIL

sont également proposées par les assistant.e.s maternel.le.s parisien.ne.s.

5 000 NOUVELLES PLACES

auront été créées entre 2014 et 2020. A l'automne 2018, la **3 000ème place** de la mandature sera inaugurée.

70% D'ALIMENTATION DURABLE

sera proposée dans l'assiette des petit.e.s Parisien.ne.s accueillis en crèche municipale.

L'accueil des élèves dans les écoles et les collèges à Paris

190 000 ÉLÈVES SCOLARISÉS

dans les écoles et collèges publics à Paris dont :

→ 128 229 ÉLÈVES

élèves dans le 1er degré (49 905 élèves en école maternelle et 78 324 en école élémentaire).

→ 61 095 ÉLÈVES

dans le 2nd degré **(54 928 élèves** en collège, **4 158 élèves** dans les lycées municipaux de la Ville, et **2 009 élèves** dans les écoles supérieures municipales d'Art).

A NOTER:

30,4 % des élèves sont scolarisés dans des établissements (écoles et collèges) situés en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) ou en CAPPE (Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative) soit **57613 élèves**.

225 classes de CP et CE1 en REP et REP+ seront dédoublées à cette rentrée.

8 690 élèves sont en situation de handicap.

653 ÉCOLES

(298 maternelles, 291 élémentaires et 64 polyvalentes).

115 COLLÈGES

12 LYCÉES MUNICIPAUX PROFESSIONNELS

1 LYCÉE MUNICIPAL POUR ADULTES

91 % DES ÉLÈVES

ont participé aux **16 916 ateliers** périscolaires des mardis et vendredis après-midi, soit **116 600 enfants**.

12 990 ENFANTS

en moyenne ont fréquenté quotidiennement les centres de loisirs d'été pendant les grandes vacances.

10 CENTRES DE LOISIRS A PARITÉ

d'ici la fin de l'année 2018 (CLAP, voir plus bas).

22 000 TABLETTES

présentes dans les écoles et les collèges.

Les données budgétaires

57,5MILLIONS D' € DE TRAVAUX

réalisés cette année dans les écoles et les collèges (39 M dans les écoles, 18,5 M dans les collèges). Ces opérations concernent aussi bien des travaux de sécurisation, de réfection, de modernisation, d'embellissement que de mise aux normes et d'accessibilité.

328 MILLIONS D'€

est le montant du budget de fonctionnement de la délégation Éducation, Petite Enfance et Familles pour 2018.

180 MILLIONS D'€

est le montant du budget d'investissement de la délégation Éducation, Petite Enfance et Familles pour 2018.

Accompagner les familles

23 LIEUX D'ACCUEIL

enfants parents (LAEP). Ils accueillent les enfants de **0-4 ans** et leurs parents pour leur proposer des activités partagées, des temps d'échanges avec des professionnel.le.s de l'enfance.

50 ASSOCIATIONS

financées par la Ville de Paris pour aider les parents dans leur vie quotidienne. Accueil des enfants à la sortie de l'école, accompagnement des séparations familiales à travers de la médiation familiale, ludothèques, etc.

28% DES LOGEMENTS SOCIAUX

agrées sont constitués de **3 pièces** ou plus afin de favoriser l'accès aux logements des familles à Paris.

200 MILLIONS D'€

d'aides financières sont versées à **54 000 familles** parisiennes. **25%** des familles bénéficient d'au moins une aide sociale municipale chaque année.

13 LUDOTHÈQUES MOBILES

5 mobiles et **8 fixes** d'ici l'été prochain. Les ludothèques sont des containers remplis de jeux, qui offrent des activités ludiques et gratuites aux enfants et familles parisiennes dans les arrondissements.

Les agents du service public parisien de l'Éducation, de la Petite Enfance et des Familles

11 000 AGENT.E.S PERMANENT.E.S

et **13 000 vacataires** pour assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires.

9 000 AGENT.E.S

pour assurer le bon fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance et pour accompagner les familles parisiennes.



FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ENFANTS PARISIENS: LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE



L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE: LE PREMIER PAS DU PARCOURS ÉDUCATIF DE L'ENFANT

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

→ L'ouverture de la 3000e place de crèche de la mandature à l'automne 2018

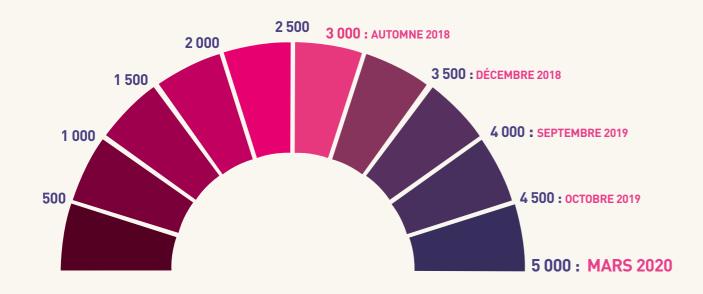
Ce sont au total, **5 000 places de crèche** qui auront été ouvertes entre 2014 et 2020 à Paris en étroite collaboration avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris et les partenaires associatifs.

→ La création des 2 premières Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s dans les 8e et 11e arrondissements

Pour favoriser l'accès aux assistant.e.s maternel.le.s, la Ville de Paris a notamment adopté à l'unanimité du Conseil de Paris **un plan de soutien de l'accueil individuel**. 25 engagements y sont inscrits : meilleure information des familles et accompagnement des professionnels dans la relation à l'employeur, ouverture de nouvelles formations pour les professionnel.le.s, création de nouveaux espaces pour accueillir les enfants et les professionnel.le.s.

LES NOUVELLES OUVERTURES DE CRÈCHES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2018-2019

Nombre de places créées au 1er avril 2018 : 2657



Paris : première ville en France pour l'accueil des tout petits

Rang	Ville	Nombre d'enfants de 0 à 4 ans	Nombre de places	Nombre de crèche	Ratio : place/enfants
1	PARIS	70 000	36 173	790	51%
2	BORDEAUX	11 976	2 867	80	24%
3	TOULOUSE	25 584	5 615	147	22%
4	STRASBOURG	17 055	3 546	80	21%
5	LYON	30 011	5 633	176	19%
6	NANTES	16 551	3 025	7 2	18%
7	RENNES	10 588	1 796	42	17%
8	MONTPELLIER	15 946	2 543	69	16%
9	NICE	18 891	2 936	52	16%
10	MARSEILLE	54 304	7 442	172	14%

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À PARIS : UNE OFFRE RICHE ET AMBITIEUSE QUI S'ADAPTE AUX BESOINS DES FAMILLES

Depuis 2001, afin de préparer au mieux et le plus en amont le parcours de vie des petit.e.s Parisien.ne.s, la Ville de Paris a construit une offre qualitative et quantitative sans équivalent en France, pour répondre aux attentes et besoins des familles parisiennes.

Paris est attachée à la liberté de choix et favorise pour cela la complémentarité des modes d'accueil, afin de s'adapter toujours davantage aux besoins des familles et à la spécificité de chaque enfant.

Souplesse et diversité caractérisent cette offre : 3 037 assistant.e.s maternel.le.s, 413 crèches collectives, 171 multi-accueils, 105 halte-garderies, 35 jardins d'enfants ; 28 crèches familiales ; 33 crèches parentales et 5 jardins maternels contribuent à proposer une palette de réponses diversifiées aux familles.

Pour offrir un maximum de souplesse et afin de répondre aux rythmes de vie des familles parisiennes la ville développe les établissements dits « multi-accueil » offrant la possibilité d'accueillir les enfants à temps plein, à temps partiel ou occasionnellement.

S'agissant de l'accueil collectif, près de 35 500 places d'accueil sont aujourd'hui proposées au sein des établissements parisiens. Avec plus d'un enfant sur 2 accueilli dans un établissement collectif financé par la Ville, Paris se situe largement au-dessus de la moyenne nationale, inférieure à 18%. La ville de Paris concentre ainsi 8% des établissements de la petite enfance français.



RENFORCER L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Ainsi, les **assistant.e.s maternel.le.s** proposent aujourd'hui plus de 6000 places d'accueil pour les jeunes enfants qui ne sont pas toutes sollicitées par les familles parisiennes.

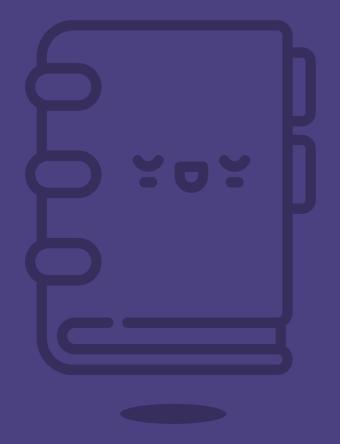
C'est pourquoi, la Ville de Paris a lancé un plan inédit de soutien à l'accueil individuel réalisé par les assistant.e.s maternel.le.s. 25 engagements nouveaux permettront de mieux informer les familles sur cette offre d'accueil, renforcer la qualité de l'accueil offerte aux enfants et favoriser les rencontres entre familles et professionnel.le.s.

Les Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s font partie intégrante de cette stratégie. D'ici la fin de l'année deux maisons d'assistant.e.s maternel. le.s ouvriront leurs portes à Paris dans les 11è et 8è arrondissements : dans ces structures, 4 assistant.e.s maternel.le.s pourront accueillir jusqu'à 16 enfants parisiens. La municipalité accompagne ces professionnel.le.s dans ce nouveau dispositif : aide à la recherche de locaux, aide administrative,accompagnement lors de l'installation et dans les pratiques professionnelles.

L'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE : LE CHOIX DE LA TRANSPARENCE

Pour renforcer la transparence de l'attribution des places en crèche dont la compétence exclusive relève des Maires d'arrondissement, Paris s'est également dotée de la charte « Priorité Transparence » dès 2015. 11 Maires d'arrondissement se sont engagés dans cette démarche pour améliorer la compréhension des parents sur la procédure d'attribution des places en crèche et simplifier leurs démarches.





À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE: DES CONDITIONS D'ACCUEIL DESTINÉES À FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR TOUS

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

- → Le dédoublement des classes de CP des 103 écoles en REP et des classes de CE1 des 14 écoles de REP+, soit un total de 225 classes.
- → Une nouvelle école polyvalente pour répondre aux besoins générés par la ZAC Clichy-Batignolles : l'école Mstislav Rostropovitch du 17ème arrondissement.
- → La construction d'une extension du collège Lucie Faure et d'une crèche (20ème).
- → La reconstruction de l'école maternelle du 36, rue Fessart et l'extension / la restructuration du collège Claude Chappe.

PARIS ACCOMPAGNE LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CP ET CE1 EN REP ET REP+.

Dans le cadre de la priorité ministérielle « 100 % de réussite au CP », la Ville a poursuivi **le dédoublement des classes de CP et CE1** dans les écoles situées en REP er REP+. Après avoir concerné à la rentrée 2017 les classes de CP en REP+ (52 classes), ce sont les classes de CP en REP et CE1 en REP + qui seront dédoublées pour cette rentrée. (225 classes). Au final, et en lien étroit avec l'Académie, une solution de dédoublement total a pu être trouvée dans près de 90 % des cas. Pour les autres situations, une organisation à 2 enseignants pour 24 élèves a été retenue.

Le coût des travaux et de l'acquisition des matériels et mobilier nécessaires au dédoublement des classes s'élève 2 M€. Une subvention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local a été sollicitée auprès de la préfecture de Paris. En 2019, ce sont 150 nouvelles classes (CE1 en REP) qui devraient être concernées.

DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Une nouvelle école polyvalente de 15 classes, située rue **Mstislav Rostropovitch** dans le 17ème arrondissement, sera ouverte à cette rentrée. Elle est destinée à répondre aux besoins générés par la ZAC Clichy-Batignolles.

Dans le 19ème arrondissement, l'école maternelle du **36, rue Fessart** est reconstruite et le collège **Claude Chappe** étendu, dans un bâtiment neuf, qui permettra de porter la capacité d'accueil de 16 à 20 classes à l'horizon 2019.

Dans le 20ème arrondissement, cette rentrée verra la livraison de **l'extension du collège Lucie Faure ainsi que d'une nouvelle crèche**, qui partageront le même immeuble. Cette opération est réalisée dans le cadre de l'opération immobilière de la RATP rue des Pyrénées. Le collège bénéficiera d'un gymnase.

PLUS D'ACCESSIBILITÉ, DE SÉCURITÉ, ET UN CADRE DE VIE AMÉLIORÉ DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES À PARIS

La Ville poursuit son effort soutenu pour garantir un cadre d'apprentissage agréable pour les enfants, et les professionnel.le.s, avec des travaux d'accessibilité, de sécurisation, d'entretien et d'embellissement dans les écoles et les collèges. Depuis le début de l'année durant les vacances scolaires, et particulièrement durant l'été, de nombreux travaux ont été réalisés.

Ainsi, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AAP), de nouveaux établissements ont été mis en accessibilité, comme le collège Robert Doisneau (20ème arrondissement, pour 160 000 €), ou l'école maternelle 8, rue Le Vau (20ème arrondissement pour 192 000 €).

A NOTER:

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en accessibilité de ses équipements aux personnes en situation de handicap. Ainsi, en matière scolaire, sur la période 2016-2018, au-delà des constructions d'établissements neufs répondant pleinement aux exigences réglementaires en matière de handicap, la Ville a réalisé 202 opérations d'amélioration de l'accessibilité, ou de mise en accessibilité, dans les équipements existants du 1er comme du 2nd degré, pour une dépense de près de 9 millions d'euros. L'effort s'est notamment traduit cette année par des travaux portant sur 104 établissements scolaires, pour un montant de plus de 5,6 millions d'euros. Au total, ce sont désormais 27% des écoles publiques (177 établissements) et plus de 31% des collèges publics parisiens (27 collèges) qui sont accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap.

La sécurité des établissements scolaires est un impératif. Depuis 2015, de très nombreuses opérations de sécurisation ont été menées (pose de visiophones, installation d'alarmes antintrusion, pose de rideaux occultants et de targettes sur les portes des salles de classe des écoles maternelles, rehaussement de clôtures, etc.). Cette année, 33 nouvelles opérations de sécurisation ont été réalisées dans des écoles, collèges et lycées municipaux, pour un montant total de 1,14 million d'euros.

On peut citer par exemple :

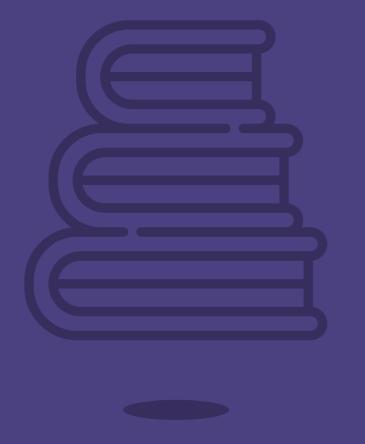
- La modernisation du rideau métallique de l'entrée de la crèche du 1-3 rue Bassompierre (4ème arrondissement), pour 30 000 €.
- La modernisation du système de sécurité incendie du collège
 Pierre-et-Marie-Curie (18ème arrondissement) pour 150 000 €.

L'embellissement et l'amélioration de l'esthétique ou du confort des établissements qui accueillent les enfants constitue un enjeu important. Cela consiste par exemple à changer des menuiseries extérieures, rénover les façades, changer les faux-plafonds et éclairages, moderniser des salles de sciences, remettre en peinture, changer des sols.

On peut par exemple citer :

- La réfection des peintures de l'école élémentaire du 3, rue d'Alesia (14ème arrondissement) pour 70 000 €.
- La réfection des peintures des cages d'escaliers et circulations du **collège Rognoni** (5ème arrondissement) pour 60 000 €.
- L'isolation thermique du groupe scolaire du 140 rue Léon-Maurice Nordmann (13ème arrondissement) : remplacement des menuiseries extérieures, traitement anti-UV sur la façade sud, opacification sur rue, réfection de l'étanchéité des toitures, installation de stores.





PARIS, VILLE INCLUSIVE ET BIENVEILLANTE: ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS À TOUS LES ÂGES, POUR GARANTIR LA RÉUSSITE DE TOUS LES PARCOURS

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

- → Première rentrée pour les enfants de la crèche de la Croix Rouge située au 14-16, rue Yvart dans le 15e arrondissement.
- → **Deux dispositifs ULIS-école** (unités localisées pour l'inclusion scolaire) aux écoles élémentaires Saint-Jacques (5ème) et Recollets (10ème).
- → L'installation de 2 UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) aux écoles élémentaires Foyatier (18ème) et Gerty Archimède (12ème).
- → La création d'un dixième CLAP (centre de loisirs a parité).

Depuis de nombreuses années, la Ville de Paris a exprimé sa volonté d'offrir à tous ses habitants les mêmes chances, les mêmes opportunités et la même qualité de service et ce dès le plus jeune âge. Ainsi, la Ville poursuit son engagement en direction des enfants en situation de handicap pour leur accueil dans les établissements de droit commun.

Pour ce qui concerne la petite enfance, 900 agent.e.s d'accueil ont été formés dans ce domaine. En complément de cet accueil universel, la Ville soutient 11 établissements de la petite enfance avec des projets d'accueil spécifique.

La crèche de la Croix Rouge située au 14-16, rue Yvart, de 70 places a ouvert en mai 2018 pour accueillir les enfants parisiens dont 20% d'enfants en situation de handicap.

Dans le domaine scolaire, la Ville étend sa politique d'accueil et d'intégration d'enfants en situation de handicap au sein des services scolaires et périscolaires (interclasse, ateliers TAP, études surveillées, goûters récréatifs) ainsi que dans les centres de loisirs ordinaires.

Un dixième Centre de Loisir à Parité (CLAP) sera ouvert cet automne (voir encadré).

LES CENTRES DE LOISIRS À PARITÉ (CLAP)

L'accueil dans les CLAP s'inscrit dans la volonté d'accueil des enfants en situation de handicap durant les temps péri et extrascolaire et vise ainsi à changer le regard sur le handicap. Il s'agit d'un des objectifs du PEDT (projet éducatif territorial parisien) signé avec le Rectorat, la Caisse d'Allocations Familiales et la Préfecture de Paris.

Les CLAP favorisent la socialisation de tous les enfants et leur permettent de vivre et de partager des temps de vie communs. 7 CLAP municipaux accueillent des enfants en situation de handicap et valides à parité dans des écoles des 9ème, 12ème, 14ème, 17ème, 18ème et 20ème arrondissements. Deux CLAP sont eux gérés en partenariat avec l'association "Loisirs Pluriel" dans les 13e et le 19e arrondissements.

Chaque CLAP a une capacité d'accueil de 30 enfants, petit effectif qui permet un suivi individualisé de chaque enfant et la mise en relation de tous. Tout accueil dans un CLAP est précédé d'une rencontre avec les parents.

Au cours de l'année 2017/2018, 198 enfants en situation de handicap ont été accueillis en CLAP. Un nouveau CLAP municipal ouvrira à l'automne 2018.

Enfin, toujours dans un souci de favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap et la communication entre les enfants, la Ville a proposé dans le cadre des ateliers TAP, pour l'année scolaire 2017/2018, 48 ateliers autour du handicap répartis dans les écoles de 14 arrondissements (3ème, 6ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème 19ème et 20ème). Une nouvelle offre autour de ce thème sera proposée à la prochaine rentrée scolaire.





PARIS POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE POLITIQUES ÉDUCATIVES DE QUALITÉ

Les nouveaulés de la rentrée 2018-2019

- → Les établissements d'accueil de la petite enfance rejoignent la démarche qualité « QualiParis »
- → Un nouvel appel à projets TAP pour les écoles maternelles.
- → La publication du rapport de la CRC qui valide la stratégie de Paris sur le périscolaire.
- → L'installation de l'école des métiers de la DASCO.

PARIS RENFORCE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DE SES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE AVEC QUALIPARIS.

Constituant le premier temps d'éveil et de socialisation de l'enfant, l'offre d'accueil de la petite enfance est le premier levier mobilisable pour prévenir les inégalités sociales et scolaires qui se jouent dès le plus jeune âge. Les professionnel.le.s de la petite enfance jouent ainsi un rôle fondamental dans le bon développement de l'enfant et les outils sont nombreux pour faire vivre cette qualité de l'accueil. Par l'accès à la formation des professionnel.le.s, la mise en place d'activités d'éveil éducatif et pédagogique, l'instauration d'une charte de la qualité de l'accueil, ou encore la création de réseaux d'échanges professionnels qui participent à construire un environnement bienveillant et favorisant l'épanouissement des enfants.

Les établissements d'accueil de la petite enfance rejoignent la démarche qualité « QualiParis ». Ce label QualiParis, a été créé en 2008 en lien avec l'AFNOR, organisme d'audit indépendant pour attester de la qualité du service rendu aux usagers. Cette démarche permettra de prendre de nouveaux engagements pour renforcer la qualité du service auprès des usagers parisiens. Les crèches viendront rejoindre les 600 services ou établissements déjà labellisés "QualiParis".

PARIS MAINTIENT LA SEMAINE SCOLAIRE DE 4,5 JOURS, PLUS FAVORABLE AUX APPRENTISSAGES ET APPRÉCIÉE DES FAMILLES

Paris, comme d'autres grandes villes en France (Toulouse, Rennes, Nantes, Brest, Strasbourg ou Pau), fait le choix de la stabilité en maintenant l'organisation actuelle de la semaine scolaire.

Les activités proposées par la Ville de Paris qui restent gratuites offrent un accès direct à certaines ressources culturelles pour des enfants dont les milieux familiaux en sont éloignés.

Cette organisation est maintenue parce qu'elle est favorable aux apprentissages, et parce que les temps périscolaires, gratuits, favorisent la découverte d'univers et de pratiques qui élargissent les horizons des enfants, en particulier dans les quartiers situés en éducation prioritaire.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son rapport publié au printemps 2018, valide la stratégie de Paris sur le périscolaire, et souligne à la fois la qualité du dispositif des ateliers des mardis et vendredis, et la satisfaction des parents. La Ville poursuit sa démarche d'amélioration du dispositif. Ainsi, **afin de mieux prendre en compte la spécificité de la maternelle, un nouveau marché a été pensé pour une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des enfants et des familles.** Les ateliers ludiques proposés aux enfants d'âge maternel garantissent le libre-choix et la libre circulation des enfants, et l'alternance entre phases de production en atelier et phases de détente plus libres. Les activités proposées prennent en compte l'âge des enfants ainsi que l'évolution de leur maturité et de leur autonomie au cours de l'année scolaire. Un quart des ateliers de l'appel à projets de la direction des affaires scolaires concerne les écoles maternelles pour l'année 2018/2019.

Cette année, l'appel à projets intègre également des projets portant sur l'accompagnement au changement du quartier ou sur la participation des enfants à ces évolutions, dans les quartiers couverts par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Pour 2017-2018, le marché TAP a réuni 202 prestataires différents pour l'animation de 2524 ateliers. L'appel à projet a mobilisé 93 prestataires différents pour 266 ateliers. Le marché Ateliers bleus : 87 prestataires différents pour 566 ateliers.

Quelques ateliers innovants illustrent particulièrement la qualité des activités menées dans le cadre des TAP :

- « Ma place en chantier », découvrir le réaménagement des places (Bastille et Nation) par le CAUE : les enfants sont accompagnés dans la découverte des projets de réaménagement des grandes places parisiennes de la Ville.
- « Jeux Olympiques, arrêt sur image » par la ligue de l'enseignement : les enfants peuvent réfléchir sur les jeux olympiques, les valeurs du sport, et travail sur l'image autour du thème des jeux olympiques.
- « Atelier impression 3D et modélisation », par Fabstored : les enfants s'initient aux tablettes et impressions 3D, peuvent réaliser des objets et des sculptures.
- **« Jardin d'éveil numérique »**, par Mixage Fou pour les enfants de maternelle : découverte de paysages sonores avec des peluches rondes commandées par tablettes.

 $\mathbf{2}$

L'ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA DASCO : MISER SUR LA FORMATION DE TOUS LES PROFESSIONNELS ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS

Afin de toujours mieux former les agents qui font vivre l'animation à Paris, **l'école des métiers de la direction des affaires scolaires** a vu le jour en 2018. Former et accompagner des professionnels au service de l'éducation et du bien-être des jeunes Parisiens, aux côtés des parents et des enseignants : telle est sa vocation. Depuis l'inauguration de l'école en janvier, 2 760 stagiaires représentant les différents métiers de la DASCO (agents techniques des écoles (ATE), agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), adjoints d'animation et d'action sportive (AAAS), animateurs des administrations parisiennes (AAP) et adjoints techniques des collèges (ATC) en poste depuis quelques mois ou quelques semaines, ont pu bénéficier de sessions d'accueil communes. Ils ont ainsi pu partager leurs interrogations, trouver des réponses pratiques et mutualiser leurs réussites.





FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES: PARIS ENGAGÉE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

- → De nouvelles offres pour les collégiens, à différentes échelles territoriales : la généralisation du parcours de sensibilisation musicale au CP, l'ouverture de résidences d'artistes, le programme de formation d'artistes intervenant en milieu scolaire (AIMS) avec l'expérimentation d'un partenariat École des Beaux-Arts/Académie/Ville de Paris, des partenariats avec la Seine-Saint-Denis.
- → L'installation de l'observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.
- → **Tous mobilisés 2,** la poursuite d'une action publique innovante dans 11 établissements scolaires.

Si Paris est un territoire dynamique et attractif, il est également le siège de grandes inégalités sociales, que la municipalité parisienne combat grâce à des politiques publiques ambitieuses mises en oeuvre depuis 2001. Pour ce qui concerne le domaine de l'Éducation, de la Petite Enfance et des Familles, ces politiques visent à donner à chaque enfant parisien les conditions de la réussite éducative.

DES AMBITIONS RÉAFFIRMÉES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE, DANS LE CADRE D'UNE VISION MÉTROPOLITAINE

Approfondissement des dispositifs existants, création de nouveaux et affirmation d'une vision métropolitaine, voilà le menu pour la rentrée 2018 pour ce qui concerne la culture dans les établissements scolaires. Un partenariat École des Beaux-Arts/Académie/Ville de Paris est expérimenté dès cette rentrée, avec le lancement du programme de formation d'artistes intervenant en milieu scolaire (AIMS). Ce programme sera mis en place à l'école Julien LACROIX et au Collège Jean PERRIN dans le 20ème arrondissement à la rentrée 2018 en accueillant deux musiciens. Il associe les cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique Cnsad), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (Cnsmdp), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) et l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), grâce à l'initiative et au soutien des Fondations Edmond de Rothschild. Ce programme a obtenu également le soutien de PSL et de la DRAC Île-de-France.

Le parcours de sensibilisation musicale (PMS) mis en place de manière expérimentale en 2015, a été généralisé en 2018. Il a pour objectif d'enrichir l'offre de formation artistique et culturelle délivrée par les professeurs des écoles et les professeurs de la ville de Paris en éducation musicale. Ces offres reposent sur des parcours construits, de une à six séances environ validées par les inspectrices et les inspecteurs de l'Éducation nationale et/ou des conseillers pédagogiques en éducation musicale. S'agissant de l'offre de pratique instrumentale, les ateliers permettent de découvrir les premiers gestes instrumentaux. Le PSM permet également de créer un lien entre le conservatoire et l'école, de donner la possibilité à chaque élève d'être acteur de son choix dans la poursuite d'un parcours musical et de démocratiser l'accès à l'enseignement de la musique. 348 écoles, et 12 938 enfants de CP ont pu bénéficier du dispositif, soit 83% des enfants de CP.

Avec le dispositif « Orchestre à l'école », cinq écoles bénéficient en 2017/2018 d'orchestres à l'école, mis en place par le conservatoire et le professeur de la Ville de Paris en éducation musicale, avec les équipes pédagogiques. Sur temps scolaire, les enfants d'une classe pratiquent un instrument en orchestre (vent ou cordes) en plus des enseignements musicaux sur une durée de deux à quatre ans. Les élèves sont ensuite invités à passer les tests d'admission aux conservatoires (voie d'entrée dédiée aux enfants ayant déjà eu une pratique en musique), à l'orchestre de Paris ou à la maîtrise du conservatoire. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Tous Mobilisés », l'école Franc-Nohain (13ème) a pu créer un orchestre à l'école en 2017/2018 et une nouvelle école le mettra en oeuvre à compter de la rentrée 2018. Deux collèges bénéficient aussi du dispositif.

La mise en oeuvre de la convention Métropolitaine Paris-Seine-Saint-Denis amorcée cette année avec les collèges Séquano-Dyonisiens se poursuivra par l'organisation de résidences d'artistes, de démarches de découverte des médias, de sorties pédagogiques et de séjours communs sur les thèmes du devoir de mémoire, du patrimoine archéologique et des jeux olympiques et paralympiques. Dans le cadre de cette convention, la résidence artistique « Passage(s) » portée par la Maison du Geste et de l'Image a conduit l'équipe artistique de la compagnie S-Vrai de Stéphane Schoukroun à fédérer un projet avec des établissements parisiens (collège Suzanne Lacore et l'école 118 Macdonald) et 4 établissements de Pantin et d'Aubervilliers pour interroger la reconquête urbaine de la Porte de la Villette. En 2018, de nouveaux établissements bénéficieront de cette ouverture culturelle entre la Ville de Paris et le département de la Seine-Saint-Denis.

Depuis 2009, des **résidences artistiques** sont installées dans les collèges labellisés Art pour Grandir. Ces résidences permettent aux collégiens de bénéficier de pratiques artistiques variées (photographie, danse, arts circassiens, théâtre, musique, etc.). 34 résidences artistiques rayonnent dans les collèges et seront renouvelées cette année scolaire pour permettre aux adolescents de s'investir dans les ateliers de pratique. de visiter des établissements culturels et de proposer un spectacle de fin d'année. À titre d'illustration, la Maison de la poésie reconduira en 2018 la résidence artistique numérique conduite par l'auteure Anne Mulpas en fédérant trois collèges : Madame de Staël (15ème arrondissement), Alberto Giacometti (14ème arrondissement) et Françoise Dolto (20ème arrondissement). Cette année le projet intitulé « Rhapsodia » prévoit la découverte pour les élèves du dialogue entre les arts et le croisement des disciplines (arts, sciences et technologies). Cette résidence fondée sur des ateliers d'écriture, des performances sonores, photographiques et vidéo s'appuie sur des échanges numériques favorisés par le nouvel ENT Paris Classe Numérique.

L'INSTALLATION DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La ségrégation sociale et scolaire est encore trop présente à Paris. C'est pour répondre à cette problématique que les élus parisiens ont voté la création d'un observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE) en février 2018. Il s'agit pour cet observatoire, d'engager une analyse approfondie des causes de cette ségrégation grâce à une étude scientifique objective et coordonnée pour éclairer les prises de décisions et pérenniser ou faire évoluer les expérimentations déjà mises en œuvre.

La Ville a déjà entrepris des actions visant à réduire la ségrégation sociale et scolaire sur son territoire. On peut citer la refonte de la sectorisation des collèges dans le 17ème arrondissement, la mise en place de 3 secteurs multi-collèges dans les 18ème et 19ème arrondissements ou encore l'augmentation des moyens humains et matériels alloués aux établissements les plus fragiles. Les premières évaluations de ces expérimentations montrent des effets positifs en terme de mixité sociale, notamment pour les collèges Coysevox-Berlioz dans le 18ème arrondissement et les collèges Bergson-Pailleron dans le 19ème arrondissement, avec une diminution globale de l'évitement vers le secteur privé et un équilibrage de la composition sociale des secteurs et des collèges dans ces secteurs.

La première plénière de l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative aura lieu le jeudi 6 septembre 2018 à 16h30 à la Mairie du 20e arrondissement. Dans un premier temps, deux chercheurs (Julien Grenet et Agnès Van Zanten) présenteront un état des lieux de la mixité à Paris, reposant sur une méthodologie mixte (quantitative et qualitative). Dans un deuxième temps, deux dispositifs engagés en 2017/2018 seront présentés : Tous mobilisés et les secteurs multicollèges. À partir des bilans issus de ces deux actions, le programme de l'Observatoire pour l'année 2018/2019 sera défini.

TOUS MOBILISÉS 2 : LA POURSUITE D'UNE ACTION PUBLIQUE INNOVANTE

Afin de répondre à des difficultés que rencontrent un certain nombre d'établissements scolaires, la Ville a inventé le dispositif « Tous mobilisés », qui se définit comme une méthode d'intervention innovante, visant à mobiliser fortement toutes les énergies pour apporter des réponses rapides et coordonnées aux besoins exprimés par la communauté éducative, et ce en partenariat avec l'Académie. La première phase de Tous Mobilisés (14 établissements dans 7 arrondissements) ayant connu un vrai succès, qui a permis non seulement d'améliorer le quotidien des établissements mais par ailleurs de créer une dynamique vertueuse tant pour la réussite éducative des enfants que pour les liens entre les familles et l'institution scolaire, l'image de l'établissement et les partenaires du quartier. Une seconde phase est lancée à cette rentrée et concernera 11 nouveaux établissements :

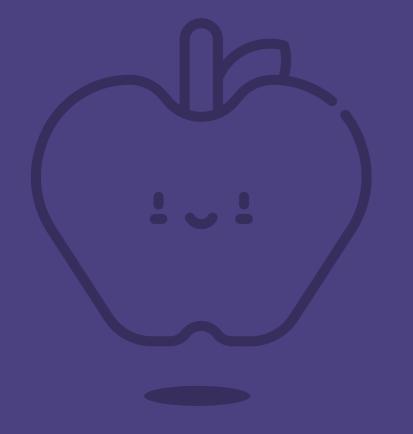
- Collège Germaine Tillion (12ème)
- Collège Elsa Triolet (13ème)
- Collège Alberto Giacometti (14ème)
- École élémentaire 17 Vigée Lebrun (15ème)
- École polyvalente 38/40 Reims (17ème)
- École élémentaire 19 Fernand Labori (18ème)
- École maternelle et école élémentaire 132 Aubervilliers (19ème)
- Collège Jean Perrin (20ème)
- École maternelle 2 et école élémentaire 4 Eugène Reisz (20ème)

ACTION COLLÉGIENS : UNE ATTENTION SOUTENUE EN DIRECTION DES COLLÈGES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

La Ville maintient et renforce son engagement en faveur des collèges en éducation prioritaire, dont le dispositif « Action collégiens » est un des pivots en matière d'actions de prévention du décrochage scolaire. Grâce à ce dispositif, c'est un 39ème qui collège bénéficiera d'un adjoint éducatif de la Ville de Paris pour accompagner les adolescents volontaires dans la construction d'un projet éducatif, professionnel et citoyen. Cet accompagnement gratuit est singulier grâce au développement d'une relation de confiance, propice à favoriser la réussite scolaire. Il peut prendre la forme d'un tutorat individualisé, d'une préparation à l'orientation ou encore d'ateliers de travail.

La nouvelle cartographie d'Action collégiens a permis d'accompagner un plus grand nombre d'adolescents. Au total, ce sont 44% des effectifs des 38 collèges disposant du programme qui ont bénéficié de ce dispositif.





LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ALIMENTATION PLUS ŞAINE: PARIS PARTICIPE À LA CONSTRUCTION DU MONDE DE DEMAIN

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

→ Alimentation : Paris bientôt labellisée par ECOCERT pour la qualité de l'alimentation servie dans les crèches.

→ Faire des cours des écoles des îlots de fraîcheur avec les cours Oasis.

UNE EXIGENCE ACCRUE SUR LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION SERVIE DANS LES CRÈCHES

Fin 2018, le bio et le durable représenteront 70 % de l'alimentation des enfants dans les établissements municipaux de la petite enfance. Ces produits cuisinés proviennent de filières bio et locales. La priorité est donnée au « fait maison » et aux fruits et légumes de saison. Les repas sont préparés chaque jour sur place par les agents techniques de la petite enfance conformément aux besoins nutritionnels des jeunes enfants et les menus sont élaborés avec une diététicienne. Cette qualité alimentaire sera récompensée à l'automne 2018 par l'obtention par la Ville de Paris du label « Ecocert », décerné par l'organisme éponyme indépendant de contrôle et de certification.

RÉPONDRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES COURS OASIS

Paris, comme les grandes métropoles, doit faire face à de nouveaux phénomènes climatiques, comme les vagues de chaleur, le risque de sécheresse ainsi que celui de pluies intenses et d'inondations. Ces phénomènes seront plus fréquents et sans doute plus intenses dans les prochaines années. Ces trois enjeux majeurs ont pour conséquence de devoir se préparer à ces changements climatiques dans une perspective de résilience pour les personnes habitant, travaillant ou visitant Paris.

Pour les établissements scolaires, la stratégie de résilience, adoptée par le Conseil de Paris en septembre 2017, vise à **transformer**, à **l'occasion de travaux de rénovation**, les cours d'écoles en îlots de fraîcheur (cours « oasis ») grâce à différents aménagements ou solutions, comme le remplacement des revêtements en asphalte imperméable et sombre par des revêtements drainants et clairs, la végétalisation (plantation d'arbres, création de pelouses et de jardins pédagogiques), l'apport d'eau (installation de fontaines et de jeux d'eau). Ces cours pourront, à terme, profiter également aux habitants du quartier et notamment aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées, jeunes enfants), en cas de vagues de chaleur.

A l'été 2018, trois écoles dont la cour de récréation devait être rénovée ont fait l'objet d'une expérimentation de transformation en cours « oasis » (montant total : 1,12 millions €) Cette expérimentation a été conduite dans le cadre d'une démarche de co-construction avec la communauté scolaire (enfants, personnels éducatifs), les mairies d'arrondissement concernées et la mission résilience et en mobilisant les compétences techniques de 7 directions de la Ville et d'Eau de Paris.

Les trois sites livrés pour la rentrée sont :

- l'école maternelle 70 Daumesnil (12ème),
- l'école maternelle 2 Charles Hermite (18ème)
- le groupe scolaire 16-20 Riblette (20ème)

La création d'ombre (par l'installation d'ombrières) ou le recours à d'autres techniques comme le puit provençal, pourront être expérimentés dans le cadre des nouveaux projets de cours « Oasis » qui seront lancés en 2019.





NOUVELLES TECHNOLOGIES: LE NUMÉRIQUE, PARIS ACCÉLÈRE

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019

- → Déploiement de l'ENT (Espace Numérique de Travail).
- → La rentrée des premiers étudiants aura lieu en septembre à l'école de la création numérique : le projet TUMO voit le jour.

Qu'il s'agisse de l'équipement ou des pratiques, Paris permet aux jeunes de maîtriser les usages du monde numérique.

CODAGE, ROBOTIQUE : DE L'ÉQUIPEMENT À LA PRATIQUE, LA VILLE ASSURE L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

Outre la dotation d'équipements informatiques, numériques et robotiques grâce notamment au budget participatif des écoles et des collèges (près de 10 000 équipements et accessoires – ordinateurs portables, tablettes numériques – vidéoprojecteurs interactifs – robots, etc. fournis en 2016 et 2017 aux établissements), la Ville participe en complémentarité avec l'Académie de Paris à l'éducation au numérique, enjeu essentiel dans notre société d'écrans et d'images via les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), ou encore l'Espace Numérique de Travail (htps://www.parisclassenumerique.fr/) déployé dans tous les collèges autonomes et expérimenté désormais dans 60 écoles.

En 2017/2018, près de 300 ateliers TAP étaient consacrés au numérique et à la robotique, dont 100 ateliers d'initiation à l'informatique et ses outils et 75 ateliers de programmation informatique, dont 7 portaient sur la robotique. D'autres ateliers proposent d'utiliser le numérique comme support créatif : design, blog, création 3D, game design, son et infographie.

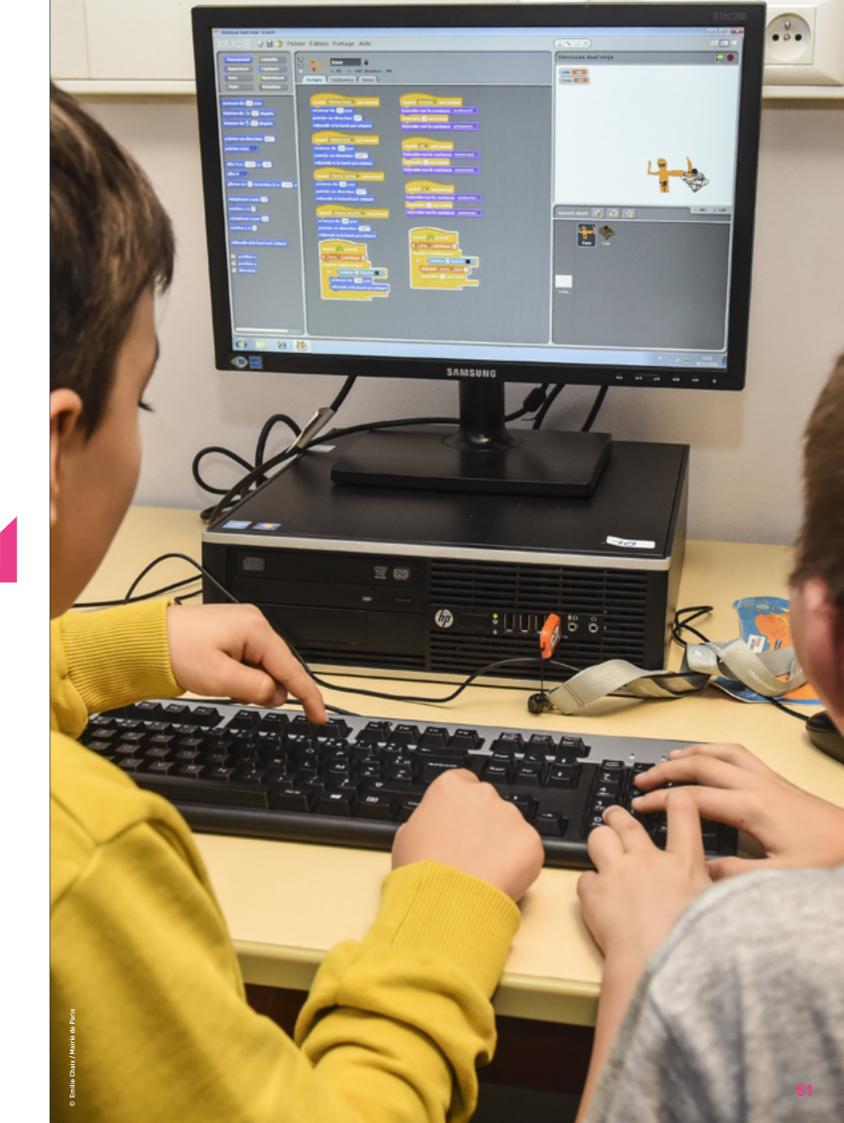
48 - Carlotte Carlott

Parallèlement, **l'ENT continue de se déployer.**Dénommé Paris Classe Numérique (PCN), cet outil moderne et convivial est pensé pour améliorer le lien entre familles et établissements scolaires. Chaque mois, 27 000 utilisateurs des collèges (enseignants, élèves et parents) se connectent à PCN. 100% des collèges en bénéficient. Pour le premier degré, PCN a vocation à être utilisé par les équipes scolaires et périscolaires. Son déploiement a concerné 18 écoles dans un premier temps. Il sera étendu à 40 nouvelles écoles à la rentrée 2018, choisies en accord avec l'Académie. Un bilan sera effectué d'ici la fin de l'année 2018 d'acter et une réflexion sera engagée sur une généralisation.

TUMO OU L'ÉCOLE DE LA CRÉATION NUMÉRIQUE GRATUITE POUR LES JEUNES DE 12 À 18 ANS

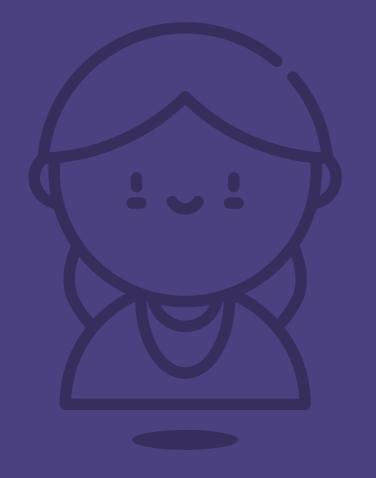
TUMO arrive à Paris! Cette école de la création numérique, installée au Forum des Images (au coeur des Halles) d'un genre totalement inédit en France, permettra à 1500 adolescents par an, dès l'âge de 12 ans de se familiariser avec les outils du monde de la création numérique. Ce programme pédagogique extrascolaire innovant et gratuit, est élaboré en étroite collaboration avec TUMO Erevan en Arménie.

Ainsi, dès la mi-septembre 2018, TUMO Paris donnera accès aux nouvelles technologies de l'image et du numérique. Les jeunes y viendront après le collège ou le lycée pour apprendre de façon ludique et développer leurs compétences dans huit domaines de technologies créatives différentes : cinéma, animation, jeu vidéo, modélisation 3D, graphisme, dessin, programmation et musique. Tout au long de l'année 2018/2019, des animateurs spécialisés les accompagneront à travers un parcours personnalisé chaque semaine pendant 2 heures. Pendant les vacances scolaires, les jeunes pourront participer à des ateliers animés par des professionnels mondialement reconnus.





UNE VILLE CONSTRUITE POUR ET PAR LES ENFANTS ET LES FAMILLES



DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES PARENTS PARISIENS

Les nouveautés de la rentrée 2018-2019 → Un nouveau lieu d'accueil enfant parents dans le 17e arrondissement.

→ La création d'un label dédié « Parents à Paris : parlons-en ».

Tout parent, quel que soit son parcours, sa situation ou sa configuration familiale, peut à un moment ou un autre, avoir besoin d'une aide ou d'un soutien. Dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles et à l'issue d'une concertation réalisée auprès de plus de 2000 familles, la Ville de Paris a souhaité mettre à disposition des familles une offre de services riche pour accompagner les familles parisiennes dans l'exercice de leur parentalité et tout au long du parcours de leur enfant : mise en place de relais informations familles dans les arrondissements, soutien à des projets associatifs.

Pour renforcer ces efforts, la Ville de Paris a mis en place le **FamLab, laboratoire pour l'enfance et les familles** qui réunit les partenaires institutionnels, associatifs du champ de l'enfance et des familles et 2 comités consultatifs composés respectivement d'enfants et de parents parisiens. À la fois un outil de pilotage de la politique familiale parisienne et un laboratoire d'idées sur cette thématique, il a permis d'identifier les attentes prioritaires des familles parisiennes, qui a conduit à l'émergence de nouveaux projets innovants : création de nouvelles ludothèques mobiles dans les parcs et les jardins, développement des groupes de paroles entre parents.

Le 10 novembre 2018, le nouveau lieu d'accueil enfants parents géré par l'association l'École des parents et des éducateurs ouvrira ses portes au sein de la PMI Gilbert Cesbron dans le 17e arrondissement. Ce nouvel espace financé par la Ville de Paris et la CAF de Paris, permettra d'accueillir les enfants de 0-4 ans et leurs parents, leur proposer des activités ludiques et offrir aux parents des temps de soutien à la parentalité grâce aux professionnel.le.s animant cette structure.

En 2018, la Ville de Paris créera un label dédié « Parents à Paris : parlons-en », pour répondre aux souhaits des parents parisiens de bénéficier d'espaces informels pour échanger entre eux. La Ville de Paris a soutenu le développement de groupes de paroles entre parents. Ces temps d'échanges animés par des parents ou des professionnels permettent aux parents de se réunir régulièrement afin de partager leurs expériences, leurs pratiques éducatives, et leurs solutions face aux questions qu'ils se posent.

PARENTS À PARIS, PARLONS-EN

Des groupes de paroles entre parents sont organisés sur le territoire parisien par des partenaires associatifs.

L'objectif est de permettre aux parents de se réunir régulièrement afin de confronter leurs expériences, leurs pratiques éducatives, et de bénéficier, des connaissances de professionnels sur des thématiques choisies par les parents. Ce dispositif permet également de créer du lien social.



9e MOSAÏQUES 9

24 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD

TOUT AUTRE CHOSE 36 RUE MILTON

11e LE PICOULET

59 RUE DE LA FONTAINE AU ROI

EPE

5 IMPASSE BON SECOURS

12^e

RELAIS 59

1 RUE HECTOR MALOT

M.V.A.C

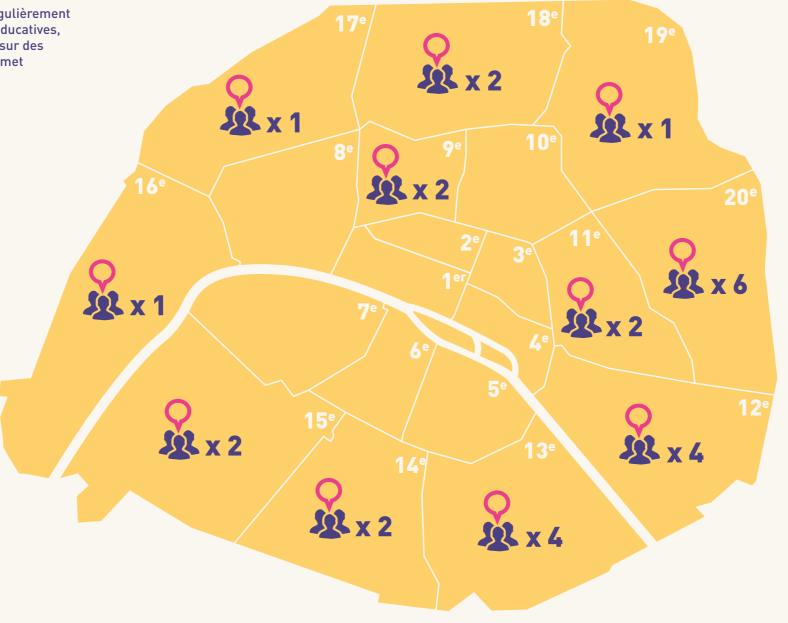
181 AV DAUMESNIL

THÉÂTRE DE L'ÉPÉE DE BOIS

CARTOUCHERIE ROUTE
DU CHAMP DE MANŒUVRE

ÉCOLE MATERNELLE

16 RUE CHARLES BAUDELAIRE



Cartographie des groupes de parole entre parents

13e CENTRE SOCIAL CAF 21 RUE RÉGAUD

> BIBLIOTHÈQUE – MÉDIATHÈQUE JEAN PIERRE MELVILLE 79 RUE NATIONALE

THÉÂTRE DUNOIS

108 RUE DU CHEVALERET

14e BIBLIOTHÈQUE AIMÉ CÉSAIRE 5 RUE DE RIDDER

ASSOCIATION LE MOULIN 23 BIS RUE DU MOULIN DE LA VIERGE

15e BIBLIOTHÈQUE GUTENBERG 8 RUE DE LA MONTAGNE D'AULAS

> MÉDIATHÈQUE MARGUERITE YOURCENAR 41 RUE D'ALLERAY

16e BIBLIOTHÈQUE GERMAINE TILLION
6 RUE DU COMMANDANT

SCHLŒSING

17e CEFIA 102 RUE DE LA JONQUIÈRE PARIS

18e CENTRE SOCIAL ECOLE NORMALE SOCIALE

2 RUE DE TORCY

ASSOCIATION A.D.O.S26 RUE POLONCEAU

19e ESPACE 19 15 RUE DES ARDENNES

20e ARCHIPÉLIA 17-25 RUE DES ENVIERGES

CENTRE SOCIAL ÉTINCELLES65 RUE DES HAIES

E.D.L. « LES PORTES DU 20È »
132 BOULEVARD DAVOUT

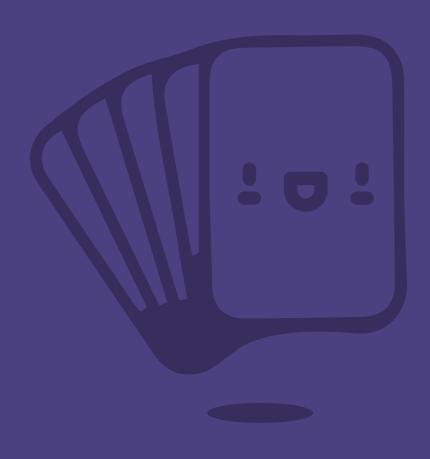
COLLÈGE HENRI MATISSE 3 RUE VITRUVE

ÉCOLE 8 PIERRE FONCIN

ÉCOLE MATERNELLE

15 RUE D'EUPATORIA

LES LOISIRS EN FAMILLE



Au
programme
en 2018

→ Des nouvelles Ludomouv à Paris

Pour la deuxième année consécutive, **5 ludothèques en plein air dont 4 mobiles** ont sillonné Paris cet été pour proposer de nombreux jeux en libre accès, le temps d'une heure ou d'un après-midi, en famille ou entre amis! Jeux de société, monumentaux, de construction, le choix est varié et destiné à tous les âges. Depuis juillet 2018, une nouvelle ludothèque est installée sur la Place de la Nation animée par des bénévoles accompagnés par l'association A l'adresse du Jeu. Dès septembre 2018, 2 nouvelles ludomouv viendront compléter ce dispositif dans les 12e et 13e arrondissements, portées respectivement par les associations Periscope et Les Parques.

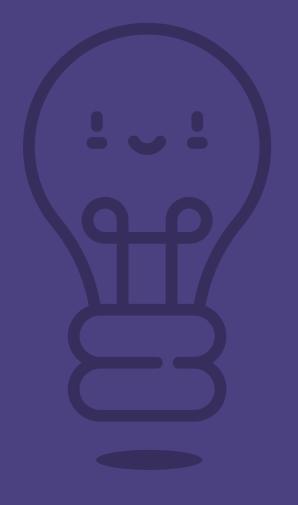
→ Paris Sport Familles

Nouveau dispositif lancé par la Ville de Paris, Paris Sport Familles a pour but d'inciter les enfants et parents à venir jouer et faire du sport librement, gratuitement dans les équipements sportifs tous les week ends et dans tous les arrondissements.

LUDOMOUV ET PARIS SPORT FAMILLES

Dans une ville aussi dense que Paris, les besoins d'activité et d'espace pour les familles sont plus importants qu'ailleurs. Pour faire de Paris une ville toujours plus attractive pour l'enfance et les familles, de nombreuses activités se déploient tout au long de l'année pour tous les âges, dédiées aux familles, dans les parcs, les équipements sportifs, les piscines, les bibliothèques, les musées parisiens et même dans l'espace public. Toutes les activités recensées sur quefaire.paris/activites.

lacksquare



LES ENFANTS ET PARENTS DÉCIDEURS DE LA VILLE DE DEMAIN

Les nouveautés de la rentrée 2018

- → Invitation à rejoindre le comité enfants et le comité parents du FamLab.
- → Création d'une page « Paris Junior » sur le site de la Ville de Paris.

Pour permettre aux enfants de devenir des citoyens actifs, la Ville de Paris souhaite les initier à l'exercice de la citoyenneté. Depuis 2014, un nouveau pas dans l'implication des enfants à l'élaboration des politiques publiques a été franchi avec la possibilité pour tous les enfants de proposer et voter des projets d'investissement dans le cadre du Budget participatif. Les points de rencontre entre les institutions et les jeunes Parisien.ne.s se sont également multipliés à travers notamment la délivrance d'une carte Citoyenne-Citoyen de Paris à tous les élèves parisiens de 7 ans.

L'association des enfants et familles parisiennes aux politiques publiques qui les concernent est un enjeu fort pour la Ville de Paris. Ainsi les parents parisiens de jeunes enfants sont associés directement à la vie des établissements parisiens de la petite enfance par le biais des conseils de parents mais également à la construction de projets communs, par la création du premier comité des parents du laboratoire Parisien pour l'enfance et les Familles, le FamLab.

LE COMITÉ DES PARENTS DU FAMLAB : PREMIER ANNIVERSAIRE

Pour le premier anniversaire de ce comité, la Ville de Paris invite l'ensemble des enfants et parents volontaires à rejoindre respectivement le comité junior et parents du FamLab. Les missions de ce comité sont multiples : pendant deux ans, ils seront invités à se réunir pour travailler autour des thématiques de leur choix, formuler des propositions concrètes à l'attention des enfants et des familles et être accompagnés dans la mise en oeuvre des projets.

UNE PAGE SPÉCIALE SUR PARIS.FR : LA PAGE PARIS JUNIOR

Afin de rendre les supports d'information de la Ville de Paris plus adaptés et attractifs aux enfants parisiens, le site internet de la collectivité proposera un espace dédié aux jeunes, et conçu avec eux : « Paris Junior ».

À la portée des jeunes citoyens parisiens, cette page présentera le fonctionnement des institutions municipales et départementales, proposera des dossiers d'actualité thématiques et offrira un espace d'expression pour les jeunes.

LE BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES : LE SUCCÈS SE CONFIRME

Pour sa troisième édition (2018), le budget participatif des écoles et des collèges a vu sa **participation en hausse** : ce sont 88% des écoles élémentaires (soit 312) et 82% des collèges (soit 95) qui ont choisi de participer en organisant un vote. Le dispositif marque une véritable montée en puissance puisque le nombre d'établissements participants est passé de 317 en 2016 à 366 en 2017 et à 407 en 2018. Instrument d'initiation à la délibération démocratique, le BP écoles et collèges s'installe donc dans le paysage démocratique parisien, grâce aux **9 millions d'euros** qui vont permettre la réalisation de projets sur la thématique du numérique (classe robotique), de l'expérimentation éco-scientifique, du sport et surtout du cadre de vie des élèves en 2018. Cette année, 79 748 élèves ont voté pour choisir un projet relevant d'une des 4 thématiques proposées :

- une école ou un collège de l'expérimentation (74 votes),
- une école ou un collège numérique (134 votes),
- une école ou un collège sportif (103 votes),
- une école ou un collège agréable (96).

Fort de cette appropriation croissante par les établissements d'un budget qui leur est réservé. L'édition 2019 verra son calendrier avancé afin de permettre une réalisation avant la fin de l'année scolaire: le vote aura lieu avant le 9 novembre 2018, alors qu'il avait précédemment lieu au printemps. Cette politique se veut ambitieuse car elle favorise l'éducation à la citoyenneté, en même temps qu'elle sécurise ces financements propres aux établissements scolaires, et assure la fourniture d'équipements particuliers aux écoles et collèges.



LES JOP 2024, UN ÉVÉNEMENT MOBILISATEUR POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES

Les nouveautés de la rentrée 2018

- → Chaque élève de CM2 recevra jusqu'en 2024 une mallette pédagogique sur l'histoire et les valeurs des JOP afin de travailler le sujet avec leur enseignant.
- → Cette année, 5 jumelages entre collèges séquano-dyonisiens et parisiens seront expérimentés. Ils permettront des rencontres sportives entre les adolescents des deux territoires, la découverte mutuelle de leur environnement proche, des échanges numériques internationaux voire des voyages scolaires communs.
- → Des tournois de découverte multi-sports sont régulièrement organisés dans les centres de loisirs pendant les vacances.

Les Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu en 2024 ne sont pas qu'un rendez-vous sportif ponctuel mais l'occasion de faire émerger une génération d'enfants, d'adolescents et de jeunes qui se sentiront concernés par les valeurs universelles que les jeux véhiculent, et qui sont donc l'occasion de **fédérer les familles autour d'un événement intergénérationnel.**

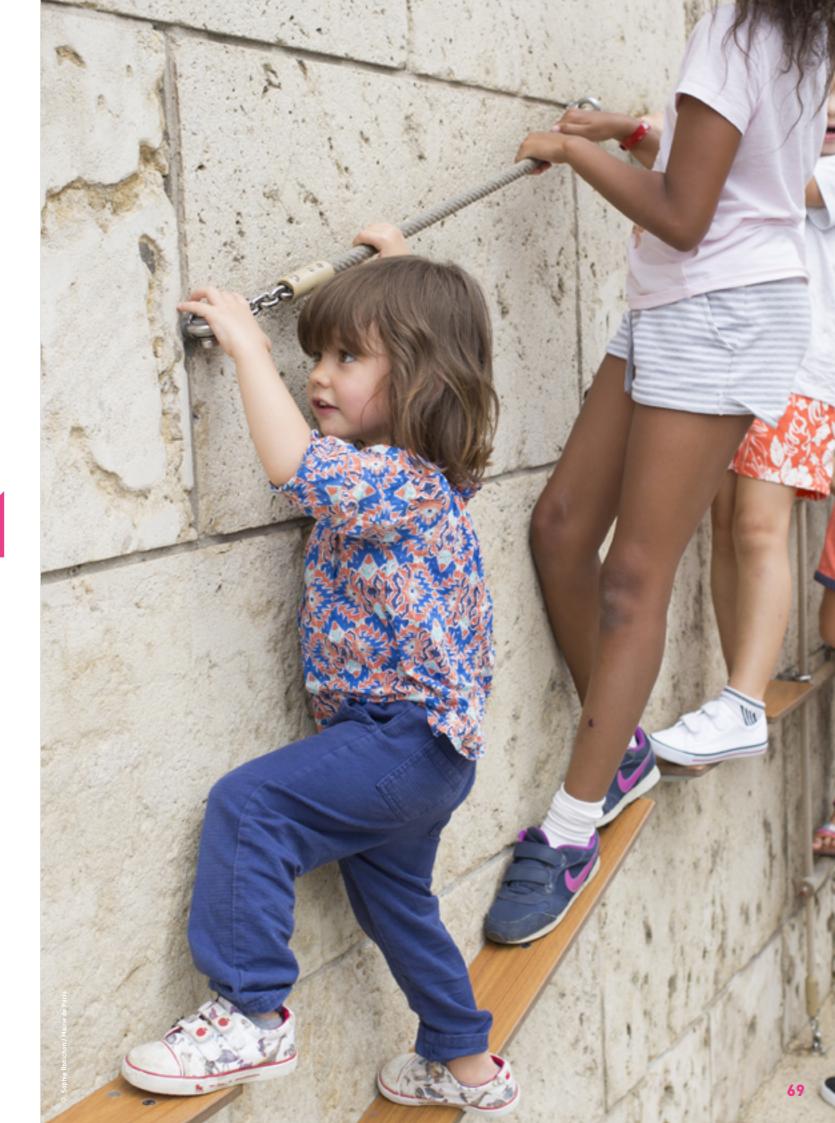
Dans ce cadre, les établissements scolaires tiennent une place fondamentale. La dimension éducative d'une candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques est essentielle dans la mesure où elle doit laisser un héritage. Aussi, un programme d'accompagnement de la candidature de Paris a été proposé aux enfants et aux adolescents dès l'année scolaire 2016/2017 et une convention a été signée en février 2017 entre la Ville de Paris, l'académie de Paris et le Comité national olympique et sportif français pour encourager l'accès à la pratique sportive et soutenir les valeurs de l'olympisme.

<u>6</u>6

Depuis peu, la Ville est membre du comité de pilotage « génération 2024 » monté à l'initiative de l'Académie de Paris et destiné à labelliser les établissements porteurs d'un projet en lien avec les valeurs des JOP (projets sportifs, citoyen, voyages à l'étranger, échanges numériques...).

Dans ce cadre, la Ville a réaffirmé son soutien aux semaines sportives organisées par les Professeurs de la Ville de Paris en éducation physique et sportive en lien avec les enseignants d'élémentaire. Elles permettent la découverte d'un sport dont la pratique n'est pas évidente en intérieur : voile, course d'orientation, jeux collectifs, canoë etc. par 6700 écoliers en moyenne chaque année.

Pour permettre aux élèves sportifs de suivre un double parcours scolaire et sportif du collège au lycée, un **réseau d'établissements** a été constitué sur l'ensemble du territoire. Après le réseau ouest lancé en 2016 autour du lycée-collège Camille Sée (15ème), trois nouveaux réseaux ont été lancés à la rentrée 2017 : dans le sud autour de la cité scolaire François Villon (14ème), dans l'est autour de la cité scolaire Henri Bergson (19ème) et dans l'est autour du collège Boris Vian et du lycée Honoré de Balzac (17ème).



LES ANNEXES

LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DU COLLÈGE LUCIE FAURE ET D'UNE CRÈCHE (20ÈME)

Le collège Lucie Faure, qui a accueilli 16 divisions à la rentrée 2017, fonctionne actuellement sur deux sites distants de près d'un kilomètre (40, rue des Pyrénées et 10, rue Cristno Garcia). La Ville de Paris a saisi l'opportunité d'une opération immobilière de la RATP à proximité du site de la rue des Pyrénées, pour réaliser une extension du collège et d'une crèche, qui partagent le même immeuble. C'est cette première phase de l'opération qui est livrée à la rentrée 2018 et qui permettra notamment au collège de disposer d'un gymnase neuf (détail de l'opération en annexe).

Une seconde phase de restructuration et de mise aux normes des locaux situés rue des Pyrénées sera réalisée pendant l'année scolaire 2018/2019. Pendant la durée de ces travaux, l'ensemble des activités scolaires installées rue des Pyrénées sera provisoirement hébergée dans le bâtiment neuf donnant rue de la plaine. La restauration scolaire sera assurée dans les locaux de la cité scolaire Hélène Boucher et de l'école élémentaire 40 rue des Pyrénées. À la fin des travaux de cette seconde phase, tous les collégiens seront regroupés sur un seul site d'une capacité de 20 divisions.

Le coût d'investissement de la première phase de l'opération est de 17,65 millions d'euros (dont 5,65 M€ pour la crèche et 12 M€ pour le collège.)

La crèche et le collège sont insérés dans un bâtiment, en bordure de la nouvelle cour du collège réalisée sur le déclassement d'une porton de la rue de la Plaine, avec des façades ouvrant sur cette cour, sur la rue des Maraîchers et sur le parc urbain, en coeur d'îlot de l'opération immobilière RATP.

MAÎTRE D'OEUVRE : BRIGITTE METRA ET ASSOCIÉS

LA NOUVELLE ÉCOLE POLYVALENTE 34, RUE MSTISTLAV ROSTROPOVITCH (17ÈME)

Le nouveau groupe scolaire d'une capacité de 15 classes (9 élémentaires et 6 maternelles) est partie prenante d'un ensemble bâti sur un même îlot, qui intègre un gymnase avec salle omnisports, une salle d'arts martiaux et une salle de danse (équipements gérés par la DJS), un commerce et 144 logements sociaux, majoritairement familiaux, avec places de parking. Le coût d'investissement de l'opération est de 20,8 millions d'euros.

Les locaux scolaires de l'école sont distribués sur 2 niveaux, avec une cour en coeur d'îlot pour favoriser la lumière naturelle, les bâtiments scolaires étant construits en débord des immeubles d'habitation donnant sur la cour pour garantir un recul de 8 m des façades par rapport à l'espace de jeux des enfants.

Pour la sécurité des élèves, les salles de classe, préaux, et ateliers du RDC se situent sur cour (le commerce, l'entrée du gymnase, et celles des immeubles sociaux sont sur rue).

L'entrée de l'école marque la présence de l'équipement, avec un hall qui s'ouvre vers la cour, celle-ci étant située en surplomb du Parc Martin Luther King. Les circulations intérieures sont ponctuées par des puits de lumière afin d'amener la lumière naturelle au coeur des locaux.

La majeure partie des espaces communs (préaux, réfectoires) se situent au RDC; le premier étage accueille l'essentiel des locaux pédagogiques, à savoir neuf classes élémentaires, trois classes maternelles avec un dortoir et l'atelier EPL (Espace Premier livres) ainsi que les locaux adultes (directeur, adultes, et agents).

Le coût d'investissement prévisionnel de l'opération est évalué à 20,8 M€.

DÉMOLITION – RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE FESSART ET EXTENSION / RESTRUCTURATION DU COLLÈGE CLAUDE CHAPPE (19ÈME).

Le projet consiste à optimiser la parcelle utilisée par l'ancienne maternelle, installée dans des préfabriqués détruits en 2017, pour construire une extension du collège ainsi qu'une nouvelle école maternelle. La rentrée 2018 verra l'ouverture au public de l'école maternelle reconstruite ainsi que du bâtiment neuf accueillant l'extension du collège. Cette extension permettra de reloger les classes du collège pendant la seconde phase de l'opération qui porte sur la restructuration de la partie ancienne du collège et se déroulera pendant l'année scolaire 2018/2019. À la rentrée 2019, la capacité d'accueil du collège sera portée de 16 divisions (434 élèves à la rentrée 2017) à 20 divisions (soit 600 élèves). Le coût d'investissement de l'opération est de 24,2 millions d'euros, dont 6,2 millions d'euros pour l'école et 18 millions d'euros pour le collège.

Situé au sud du parc des Buttes Chaumont, le groupe scolaire Fessart/ Alouettes / Chappe comprend l'école maternelle 36, rue Fessart, l'école élémentaire 5, rue des Alouettes et le collège Chappe, 9, rue des Alouettes. Le projet consiste à optimiser la parcelle utilisée par l'ancienne maternelle, installée dans des préfabriqués provisoires vétustes détruits en 2017, pour construire une extension du collège ainsi qu'une nouvelle école maternelle.

Le coût d'investissement de la première phase de l'opération est de 17,65 millions d'euros (dont 5,65 M€ pour la crèche et 12 M€ pour le collège.)

MAÎTRE D'OEUVRE : P. SIRVIN ARCHITECTURE / COBALT ARCHITECTES - M. PASCAL SIRVIN - M. D. FONTANA - M. A. LEMASSON

CONTACT

Ismail Mansouri • presse@paris.fr 01 42 76 49 61